

Canton de Lingwick



Lingwick

CANTON DE LINGWICK
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

Projet de règlement numéro 398-2026, intitulé Règlement des permis et certificats, afin de modifier la tarification applicable

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier :

Que le projet de règlement numéro 398-2026, intitulé Règlement des permis et certificats, afin de modifier la tarification applicable a été adopté par le conseil municipal du Canton de Lingwick lors de la séance tenue le 4 mai 2026;

Que soit adopté par résolution le règlement numéro 398-2026, intitulé Règlement des permis et certificats, afin de modifier la tarification applicable lors de la prochaine séance régulière du conseil municipal le lundi 1^{er} juin 2026 à 19 h à la salle du conseil municipal de Lingwick située au 72, route 108 à Lingwick;

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement :

au bureau municipal situé au 72, route 108, Lingwick (QC) durant les heures normales d'ouverture; et sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.lingwick.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 419 et 420 du Code municipal) (Article 9 L.T.E.M.)

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies, aux endroits suivants : au bureau municipal du Canton de Lingwick, au tableau d'affichage de Gould et au dôme posta et site internet de la municipalité au www.lingwick.ca ce 5^e jour de mai deux mille vingt-six.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,
Donné à Lingwick, ce 5 mai 2026

David Fournier
Directeur général et greffier-trésorier